

Service de Relève

L'organisation pour les
personnes handicapées

Neuchâtel

Pro Infirmis
Rue de la Maladière 35
2000 Neuchâtel
Tél. 032 722 59 60
Fax 032 722 59 70

Pro Infirmis
Rue du Marché 4
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 967 86 20
Fax 032 967 86 21

E-mail : Marie-Evelyne.Rey@proinfirmis.ch

www.proinfirmis.ch / lien canton NE ou JU

Jura

Pro Infirmis
Rue du Puits 6
Case postale 799
2800 Delémont
Tél. 032 421 98 50
Fax 032 421 98 51

Pro Infirmis
Rue de la Maladière 35
2000 Neuchâtel
Tél. 032 722 59 60
Fax 032 722 59 70

Pro Infirmis
Rue du Puits 6
Case postale 799
2800 Delémont
Tél. 032 421 98 50
Fax 032 421 98 51

Service de Relève

Pro Infirmis Neuchâtel-Jura

Service de Relève de Pro Infirmis

Neuchâtel - Jura

La relève est une aide momentanée relayant l'action ordinaire des proches qui vivent à domicile avec un enfant ou un adulte handicapé. Elle permet donc à ces personnes de bénéficier de temps à autre d'une heure, d'une demi-journée, d'un soir, d'un week-end de loisirs, pour répondre à d'autres obligations ou de reprendre des forces.

Le service de relève a pour but d'améliorer la qualité de vie de l'entourage de la personne handicapée. La relève peut être régulière ou ponctuelle.

A qui s'adresse ce service ?

Le service de Relève s'adresse aux proches qui s'occupent à domicile d'une personne en situation de handicap (au sens de l'assurance invalidité).

Les relèves peuvent s'effectuer auprès d'enfants (dès la naissance), de jeunes ou d'adultes (jusqu'à l'entrée en âge AVS).

Qui assure la relève ?

La relève est assurée par un (e) intervenant (e) à domicile. Toutes les personnes assurant une intervention à domicile suivent une formation de base et sont encadrées par la coordinatrice du service. Elles sont engagées et salariées par Pro Infirmis Neuchâtel-Jura.

Quand peut-on bénéficier d'une relève ?

Les relèves peuvent avoir lieu chaque jour de la semaine (y compris le samedi et le dimanche). En principe, la durée minimale d'un temps de relève est d'une heure et la durée maximale de 48h. Normalement, le service intervient pour un maximum de 400 heures par années et par bénéficiaires. Les possibilités de relève dépendent bien sûr aussi de la disponibilité des intervenants (es) engagés (ées) dans le service de Relève.

Où se déroule la relève ?

Habituellement, les relèves ont lieu au domicile de la personne en situation de handicap.

Quels sont les tarifs ?

En principe, une heure de relève coûte Fr. 25.- .

Toutefois, grâce à l'apport de fonds privés, un coût horaire de lancement a pu être fixé à Fr. 10.- pour un nombre d'heures déterminé.

Les frais de déplacement de l'intervenant(e) pour se rendre au domicile de la personne handicapée sont inclus dans ce tarif.

Nous vous rappelons que le coût des heures de relèves peut être financé par l'assurance invalidité (allocation pour impotent et supplément pour soins intenses).

Le Service de Relève Pro Infirmis Neuchâtel-Jura doit être accessible à tous, indépendamment de la situation financière. Sur demande, Pro Infirmis apporte informations et conseils.

Coordinatrice : Marie-Evelyne Rey
marie-evelyne.rey@proinfirmis.ch
032 722 59 60